

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/25/0448 du 16 décembre 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société OFFICE PARC HANNERT DER BERK la modification du délai de mise en exploitation d'un ensemble de bureaux (1/21/0704) à Steinfort, rue de Hobscheid, no cad 59/4376 sect. A de Steinfort commune Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du-7 JAN. 2025

Steinfort, le-7 JAN. 2025



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Un arrêté du conseil municipal du 20/09/2024 a été pris à Steinfort le 20/09/2024, par lequel il a été décidé d'autoriser la vente de boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort, à l'exception des établissements de vente de boissons alcoolisées situés dans les zones résidentielles.

Il est donc autorisé à tout individu de vendre des boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort.

Il est également autorisé à tout individu de vendre des boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort.

Il est également autorisé à tout individu de vendre des boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort.

Il est également autorisé à tout individu de vendre des boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort.

Il est également autorisé à tout individu de vendre des boissons alcoolisées dans les établissements de restauration et de vente de boissons alcoolisées situés sur le territoire de la commune de Steinfort.